

RAPPORT AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 10 décembre 2020

OBJET : LANCEMENT D'UNE DÉMARCHE DE PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL.

Mesdames, messieurs,

La crise actuelle met en évidence la fragilité de la Seine-Saint-Denis en matière d'approvisionnement alimentaire et plus particulièrement la difficulté pour les personnes les plus précaires à satisfaire leurs besoins essentiels en nourriture, produits d'hygiène. Estimée à 3 jours pour la Région Ile-de-France, l'autonomie alimentaire est quasi-nulle sur la petite couronne de l'Est Parisien (source : ADEME).

Un territoire durable et résilient doit être en capacité, sans viser l'autonomie, de pourvoir à une partie de ses besoins si ce n'est sur place, au moins à proximité. Ce territoire durable et résilient doit permettre à toute la population, y compris les plus fragiles, d'accéder à l'autonomie alimentaire, avec une offre alimentaire qui répond à la fois à des critères de sécurité sanitaire, de prix accessible, d'apport nutritionnels suffisants pour assurer la bonne santé de la population, tout diminuant l'impact environnemental de l'alimentation et en assurant aux agriculteurs et à l'ensemble des acteurs de la filière de la production à la distribution des revenus justes et des conditions de travail décentes.

Les enjeux autour de l'alimentation sont nombreux, les systèmes alimentaires territoriaux sont complexes avec une multitude d'acteurs qui ne partagent pas tous les mêmes intérêts et les mêmes finalités.

Les projets alimentaires territoriaux visent à créer une synergie des acteurs sur la base d'un diagnostic partagé, autour d'orientations élaborées collectivement et démocratiquement et à impulser des actions partenariales permettant de concrétiser ces orientations.

Il est proposé de travailler à une stratégie de transition alimentaire en Seine-Saint-



Denis préfigurant un Projet Alimentaire Territorial à l'échelle départementale. Le cadre des Projets Alimentaires Territoriaux créés par la loi Agriculture et Alimentation de 2014 permet d'obtenir un accompagnement et des financements du Ministère de l'Agriculture, mais également selon le type de projet de la part de l'ADEME. De plus, le plan « France relance » consacre une enveloppe de 200 millions d'euros à l'objectif de donner à tous les Français l'accès à une alimentation saine, sûre, durable et locale.

Qu'est-ce qu'un Projet Alimentaire Territorial (PAT) ?

Prévus dans la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014 (Art 39), les projets alimentaires territoriaux s'appuient sur un diagnostic partagé faisant un état des lieux de la production agricole et alimentaire locale, du besoin alimentaire du bassin de vie et identifiant les atouts et contraintes socio-économiques et environnementales du territoire.

Il s'agit d'un outil pour promouvoir les initiatives territoriales qui ambitionnent de relocaliser l'agriculture et l'alimentation durable dans les territoires en soutenant l'installation d'agriculteurs, les circuits courts, les produits locaux dans les cantines ou encore les actions locales de formation à l'alimentation.

Élaborés de manière concertée à l'initiative des acteurs d'un territoire, ils visent à donner un cadre stratégique et opérationnel à des actions partenariales répondant à des enjeux sociaux, environnementaux, économiques et de santé. L'alimentation devient alors un axe intégrateur et structurant de mise en cohérence des politiques sectorielles sur ce territoire.

1. État des lieux

1.1. Le système alimentaire francilien

L'Île-de-France est la région la plus riche (en PIB par habitant) mais aussi la plus inégalitaire : sur un même territoire, cohabitent une population à fort pouvoir d'achat, intéressée par les produits locaux, bio ou sous signes de qualité, et une population qui n'a pas les moyens d'avoir une alimentation équilibrée et de qualité. En termes de consommation alimentaire, les Franciliens n'atteignent, pour la grande majorité, pas les repères nutritionnels pour une alimentation équilibrée et ont des repas plus déstructurés qu'ailleurs en France.

En Île-de-France, le système alimentaire est déséquilibré : l'amont (production) et l'aval (distribution, consommation) sont disproportionnés et déconnectés. La première raison repose sur la démesure entre la taille du bassin de consommation et le nombre d'agriculteurs. La seconde est liée au manque de liens tissés entre les acteurs de la production, de la transformation, de la distribution et du transport au sein du système alimentaire francilien. Ces maillons ne font pas ou plus filières. Les logiques sont avant tout économiques et peu basées sur la proximité. Ainsi, **les 5 000 exploitations franciliennes, bien que représentant 47 % de la surface de l'Île-de-France, ne peuvent pas répondre au besoin des 12 millions d'habitants.** A l'échelle de la métropole du Grand Paris le déséquilibre est encore plus marqué avec une exploitation pour 74 000 habitants (une pour 2 360 en Île-de-France, une pour 123 en France). La grande distribution, qui assure plus de 70 % de la distribution alimentaire, repose principalement sur un système de centrales d'achats et de plateformes implantées en Île-de-France et partout en France. Dans cet immense et complexe système, les producteurs locaux ne représentent qu'une toute petite partie de l'offre alimentaire. Pour nourrir la Région capitale, les produits viennent donc en grande partie de France et du monde. 7,8 milliards d'euros d'aliments arrivent ainsi annuellement en Île-de-France par route, fer, mer et air en provenance majoritairement d'Europe (75 %). Pour les approvisionnements français (11,6 millions de tonnes), 70 % des volumes qui alimentent l'Île-de-France sont issus du bassin parisien.

1.2. Les spécificités séquano-dionysiennes

Le système alimentaire séquano-dionysien s'inscrit dans ce contexte francilien de forte dépendance aux importations. En proche couronne, l'urbanisation des 70 dernières années a fait disparaître la quasi-totalité des terres agricoles. Toutefois, **300 hectares de terres agricoles sont encore présentes en Seine-Saint-Denis**, principalement à l'Est du Département.

La Seine-Saint-Denis est donc d'abord un immense bassin de consommation, de plus de 1,6 millions d'habitants, aux habitudes alimentaires variées selon le niveau de revenu, l'âge, la composition des ménages, l'origine. Comme ailleurs en France, la majorité des achats alimentaires s'effectuent en grande surface, puis dans les marchés alimentaires. Toutefois, les Séquano-dionysiens consacrent moins de dépenses à l'alimentation que la moyenne des Français : **en France, le budget mensuel moyen d'un ménage de 4 personnes est supérieur à 700 €, en Seine-Saint-Denis il est autour de 400 euros.**

Enfin, la Seine-Saint-Denis regorge d'initiatives « alternatives » en matière d'alimentation : agriculture urbaine, AMAP, épiceries coopératives, activités de transformation d'invendus... Si ces initiatives foisonnent, elles sont toutefois fragiles économiquement et peuvent contribuer à renforcer les inégalités en promouvant des produits inaccessibles pour une grande partie de la population séquano-dionysienne, en raison de coût de production supérieurs à ceux des acteurs traditionnels de l'agriculture et de l'agro-alimentaire.

Un travail de diagnostic plus fin et partagé avec toutes les parties prenantes sera nécessaires pour mieux caractériser le système alimentaire séquano-dionysien. Ce sera l'un des premiers objectifs du PAT.

2. Les enjeux du système alimentaire séquano-dionysien

Le Département a identifié plusieurs enjeux qui pourront faire l'objet de travaux par les parties prenantes du PAT. Le Département a déjà engagé des actions permettant de répondre au moins partiellement à certains de ces enjeux, et il réfléchit à des pistes d'actions.

Ces enjeux devront être partagés avec les parties prenantes, ils pourront bien entendu évoluer à l'aune du diagnostic partagé qui sera réalisé.

Le Département est en cours d'élaboration de son programme d'action. Il constitue la part que prend le Département pour des politiques publiques allant dans le sens d'un système alimentaire local plus durable et résilient. Les pistes d'actions seront probablement complétées et modifiées par les échanges avec les parties prenantes. Elles constituent une base pour avancer sur les politiques publiques départementales, dans le cadre des compétences de la collectivité.

A côté de ces actions départementales, le PAT pourra voir émerger des actions construites et portées par d'autres acteurs du territoire, le Département y contribuera lorsque ses compétences le justifieront, mais le PAT sera bien plus large que le seul programme d'action défini par le Département. Il pourra donc pleinement intégrer les initiatives de toutes les parties prenantes. **Le mode de soutien et de valorisation de ces actions devra être pensé collectivement, ce sera l'un des sujets sur lequel les parties prenantes devront travailler et faire des propositions.**

Certaines des actions évoquées ci-dessous répondent à plusieurs enjeux, elles peuvent donc être évoquées plusieurs fois.

2.1. Approvisionnement local dans l'alimentation des Séquano-dionysiens

Avant toute chose, il est nécessaire de définir la notion de « local » alors même que la Seine-Saint-Denis dispose de seulement 300 hectares de terres agricoles pour 1,5 millions d'habitants et que ces productions ne sont souvent pas consommées sur le territoire. C'est la raison pour laquelle, **la mise en place d'une stratégie alimentaire territoriale sera l'occasion d'explorer les partenariats possibles avec les territoires voisins intra ou extra franciliens.** Il s'agira également de structurer les débouchés locaux de la production séquano-dionysienne, qu'il s'agisse des exploitations agricoles conventionnelles de l'Est du territoire ou de l'agriculture urbaine.

Le Département a déjà engagé des actions poursuivant ces objectifs :

- Le Département a obtenu, pour les restaurants administratifs dont il a la gestion (Colombe et Picasso), la labellisation Ecocert En Cuisine, niveau 2 carottes, qui valorise le **recours à 4 composantes bio et locale par mois** et 30 % de composantes bio par mois,
- Le Département a souhaité, pour ses collèges, aller plus loin que les objectifs fixés dans la loi Egalim et a mobilisé des moyens pour y parvenir : une augmentation du budget consacré à la qualité des produits, un nouveau marché de denrées alimentaires, la poursuite du plan de lutte contre le gaspillage alimentaire et de nouveaux outils de communication. Une certification Ecocert En Cuisine est en cours de réalisation afin de valoriser la présence de 80 % de produits frais dont 30 % de produits bio, labellisés ou locaux.
- Le Département de la Seine-Saint-Denis soutient le développement de l'agriculture urbaine sur son territoire en participant à la 3^e édition de Parisculteurs permettant l'installation de deux projets : Murs à Fleurs à Montreuil dédié à la production de fleurs locales (7 094 m²) et la Sauge qui développe son activité de ferme urbaine productive et pédagogique à Aubervilliers (3132 m²). L'activité agricole se développe également au Parc du Sausset grâce à l'installation d'un collectif sur 4 hectares du parc. Une parcelle est dédiée au maraîchage biologique et l'autre consacrée à une pépinière de plantes indigènes.
- Le Département a souhaité rendre visible les initiatives locales autour de la production alimentaire en créant l'application Made In Seine-Saint-Denis qui permet de trouver les points d'approvisionnement locaux sur le territoire.

Afin d'amplifier ce recours aux produits locaux et de qualité, il sera nécessaire d'impliquer les acteurs du territoire mais également de mobiliser les territoires plus agricoles qui se situent en dehors du département voire de la région :

- Devenir partenaire des projets de nouvelles infrastructures d'approvisionnement de la restauration collective, telle que la régie agricole de Paris ou la plateforme de transformation des produits de la Seine-et-Marne,
- Explorer les partenariats potentiels avec des départements frontaliers à l'Ile-de-France dont la production agricole est importante,
- Intégrer le projet de ferme du Sausset dans un système alimentaire local,
- Participer à Parisculteurs 4 et mobiliser les acteurs du territoire pour qu'ils s'inscrivent dans cette démarche de développement de l'agriculture urbaine,
- Mobiliser les acteurs de la grande distribution et les gestionnaires des marchés alimentaires pour offrir des débouchés aux producteurs de Seine-Saint-Denis.

2.2. Diminuer l'impact environnemental de l'alimentation

L'alimentation représente 20 % des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire de la Métropole du Grand Paris. La consommation de produits carnés représente le plus grand impact en matière de gaz à effet de serre, mais le gaspillage alimentaire, le mode de production (serre chauffée par exemple) ou la distance ont aussi un impact. L'ensemble de ces facteurs sont à prendre en compte simultanément pour diminuer l'impact environnemental de notre alimentation. En effet, un produit d'origine locale mais qui serait produit sous serre chauffée a un impact carbone supérieur à un produit cultivé à des milliers de kilomètres en plein air. De plus, les modes de production n'ont pas seulement un impact carbone, mais également sur la biodiversité, la préservation des sols, la gestion de l'eau. Les rendements de l'agriculture conventionnelle risquent de diminuer fortement au cours des prochaines décennies en raison de l'épuisement des sols liés à l'utilisation intensive de produits phytosanitaires, et du changement climatique qui cause sécheresses et épisodes météorologiques extrêmes qui mettent en péril les cultures.

Ainsi, des changements de mode de production et de mode de consommation sont indispensables pour assurer à l'avenir un système alimentaire qui permette de nourrir toute la population. Moins de produits carnés, une agriculture respectueuse de l'environnement, un approvisionnement plus local, le respect de la saisonnalité des produits impliquent que tous, des producteurs aux consommateurs en passant par les distributeurs et acteurs de la restauration, s'engagent dans une démarche visant à avoir une alimentation compatible avec la protection de l'environnement et du climat.

Le Département s'engage fortement dans son offre de restauration collective pour diminuer l'impact environnemental de l'alimentation :

- dans les collèges, la part de produits issus de l'agriculture biologique est passée entre 2018 et 2019 de moins de 5 % à plus de 15 %, et la progression continue. Un programme de lutte contre le gaspillage alimentaire est mis en place ;
- le Département de la Seine-Saint-Denis a décidé, à partir de cette rentrée 2020, de ne servir plus que du lait d'origine biologique dans l'ensemble de ses crèches. Une mesure inédite qui vient compléter le service de repas composés à plus de 20% d'aliments d'origine biologique, ou l'existence dans certaines crèches – comme Moulin Neuf à Stains – d'un système de consommation en circuit court avec les fruits et légumes du jardin.
- les restaurants administratifs pour les agents de la collectivité proposent désormais plus de 30 % de produits bio et au moins un produit local par semaine.

La démarche territoriale dans le cadre du PAT doit permettre dépasser le seul enjeu de la restauration collective du Département, pour diminuer l'impact de l'alimentation des Séquano-dionysiens quels que soient les lieux de consommation : à la maison, au domicile, dans les cantines scolaires ou d'entreprise, au restaurant, et quels que soient les publics.

Plusieurs pistes ou thématiques pourront être travaillées avec les partenaires, ces pistes seront complétées par les propositions des parties prenantes.

- Comme dans le PAT de la Métropole de Strasbourg, proposer aux AMAP de nouveaux lieux de distribution au plus proche de la population, par exemple à proximité des établissements scolaires ;
- Inciter les gestionnaires de restauration collective (publics et privés) à introduire plus de critères environnementaux dans leurs achats, notamment à travers le Schéma

territorial des achats responsables initié par le Département

- Actions pour accompagner les changements de pratiques alimentaires, notamment en s'appuyant sur les différentes applications numériques qui permettent de valoriser les invendus, de donner des informations aux consommateurs sur l'impact environnemental et nutritionnel des produits...

2.3. Impact économique, emploi et insertion

Le Département souhaite faire du PAT un outil pour favoriser la création d'emplois locaux dans le secteur alimentaire. Les actions des parties prenantes du PAT doivent également permettre de solidifier les modèles économiques des structures de l'économie sociale et solidaire ou des entreprises qui cherchent à développer des modes de production et de distribution alternatifs (agriculture urbaine, épiceries vrac, conserveries...), en s'appuyant notamment sur des emplois en insertion. Le PAT doit aussi prendre en compte le fait que l'approvisionnement alimentaire de la population s'effectue en majorité dans les grandes et moyennes surfaces et dans les marchés forains.

Le Département a déjà engagé des actions dans ce sens, en particulier dans le cadre de son soutien à l'économie sociale et solidaire :

- Le plan de rebond écologique et solidaire, à travers le fonds de transformation et d'adaptation, soutient l'émergence de projet visant la structuration de la filière de l'alimentation durable. 20 projets ont été déposés dans la thématique alimentation durable ;
- L'Appel à Agir soutient une dizaine d'acteurs de l'économie sociale et solidaire qui développent des projets d'insertion dans le cadre d'actions en matière d'alimentation ;
- Plusieurs des projets d'agriculture urbaine menés sur du foncier départemental s'inscrivent dans une démarche de création d'emplois et d'insertion ;
- Le Département est membre de plusieurs SCIC dans le domaine de l'alimentation, soutenant ainsi un modèle économique plus solidaire.

Des pistes d'action, qui doivent être partagées avec les acteurs du territoire et étudiées à l'aune de ces échanges, sont envisagées pour augmenter les opportunités liées à l'insertion et à l'emploi. Toutes ces actions ne seront pas nécessairement mises en œuvre par le Département :

- Lancement d'un schéma territorial des achats responsables, visant à accompagner les acheteurs principalement publics pour qu'ils intègrent de manière plus systématique les objectifs de l'insertion dans la commande publique, mais également des critères environnementaux. Dans ce cadre, les achats publics liés à l'alimentation seront particulièrement ciblés, notamment auprès des structures d'hébergement médico-sociales ;
- Participer à la création de structures de transformation des produits locaux (légumeries, conserveries...) en Seine-Saint-Denis ou à proximité, qui peuvent permettre de créer de nouveaux emplois ;
- Travailler avec le secteur de la grande distribution, notamment les enseignes organisées en modèle coopératif (Leclerc, U, Intermarché...) qui laissent plus de marge de manœuvre aux gérants des magasins pour choisir leurs fournisseurs, et avec les communes gestionnaires de marchés forains afin d'accompagner la structuration de la filière locale en leur offrant des débouchés.

2.4. Une offre alimentaire de qualité et accessible

L'accessibilité alimentaire est un enjeu majeur en Seine-Saint-Denis, où une part importante de la population vit en situation de précarité. Le Département attribue chaque année plus de 1,9M€ d'aide alimentaire aux personnes et 250 000 € de subventions aux associations d'aide alimentaire. Malgré les actions de l'État, des associations et du Département, une part importante des Séquano-dionysiens reste en situation d'insécurité alimentaire, à la fois en termes de quantité (restriction des quantités d'aliments et du nombre de repas quotidiens), mais aussi en termes de qualité (recentrage sur des aliments roboratifs, exclusion de certains types d'aliments – viandes, poissons, légumes, monotonie alimentaire). En matière d'aide alimentaire, une étude menée par l'ANSA dont le Département était partenaire pointe les manques importants du territoire en matière de coordination des acteurs, de faible présence des épiceries sociales, de carences de l'aide à certaines périodes, notamment l'été. Le PAT doit être l'occasion de créer des liens entre les acteurs du champ social et ceux de la filière locale afin de favoriser l'accessibilité sociale des solutions alternatives et de diversifier l'offre en matière d'aide alimentaire.

Le Département porte déjà des actions poursuivant cet objectif :

- Près de 2 millions d'euros par an consacrés à l'aide alimentaire individuelle et au soutien aux associations,
- Les collèges de Seine-Saint-Denis distribuent des petits-déjeuner aux élèves se trouvant en situation de précarité alimentaire,
- Le plan de rebond écologique et solidaire, à travers le fonds de transformation et d'adaptation, soutient l'émergence de projet visant à remédier aux conséquences de la crise en termes d'insécurité alimentaire.

Des pistes d'actions sont identifiées et nécessitent la mise en lien avec les acteurs du territoire et hors territoire afin d'être expérimentées et développées :

- Mise à disposition d'espaces pour la création de « tiers-lieux nourriciers », jardins partagés, jardins de production d'appoint ;
- S'appuyer sur l'appel à projet d'ANDES pour implanter de nouvelles Épiceries sociales et solidaires également réparties sur le territoire et dont l'offre intègre des produits de qualité et locaux,
- Expérimenter comme dans les Hautes-Pyrénées la prise en charge d'abonnements à des AMAP pour les publics prioritaires et de péréquation financière dans les épiceries bio afin d'adapter le prix des produits en fonction des publics (les consommateurs avec un pouvoir d'achat « élevé » peuvent faire des dons à la caisse pour que des bénéficiaires précaires puissent acheter des produits avec un rabais de 50%).

2.5. Accompagner le changement des comportements alimentaires, éduquer au goût et à la santé alimentaire

La situation actuelle a également mis en évidence les liens entre vulnérabilité sociale, alimentaire, et sanitaire : outre les conséquences négatives d'une alimentation déséquilibrée sur la santé (surpoids, obésité, maladies cardio-vasculaires, diabète etc.), la prévention et l'éducation au bien manger prend toute son importance aujourd'hui dans la lutte contre les comorbidités liées au Covid. Le Département de la Seine-Saint-Denis se caractérise par une variété de publics en situation d'insécurité alimentaire. L'élaboration

d'une stratégie alimentaire devra donc permettre de proposer des solutions s'adressant tant à l'importante population jeune du département qu'aux jeunes mères et leurs enfants ou encore aux personnes en ruptures d'hébergement. Ceci nécessite de mettre en cohérence l'action des services du Département mais également de mobiliser les partenaires historiques et d'identifier de nouvelles collaborations.

Plusieurs services du Département mènent différentes actions qui répondant à ces enjeux :

- Le programme éducatif départemental propose aux collégiens des ateliers sur le bien-manger à travers la découverte de l'agriculture urbaine,
- La composition des menus des collèges s'appuie sur l'expertise de diététiciennes,
- Le service de la prévention et de l'action sanitaire travaille de concert avec la Direction de l'éducation et de la jeunesse sur un programme de prévention de l'obésité au collège,
- Dans les PMI, les familles reçoivent des conseils en matière de nutrition et d'équilibre alimentaire, et les assistant.e.s maternelles sont formées aux besoins nutritionnels des jeunes enfants,
- Les crèches départementales disposent d'une base de produits issus de l'agriculture biologique pour réalisation des repas des enfants, de plus, depuis septembre 2020, les enfants ne boivent plus que du lait biologique,
- Les crèches participent à la prévention de l'obésité du jeune enfant à travers la sensibilisation des parents notamment grâce à des outils pédagogiques comme des livrets de recettes de cuisine.

Des premières pistes d'actions sont envisagées mais nécessiteront une co-construction avec les acteurs du territoire afin d'expérimenter de nouvelles solutions répondant aux multiples enjeux identifiés :

- Développer des formations à destination des travailleurs sociaux sur l'accompagnement des différents publics à l'équilibrage alimentaire et à la nutrition,
- Mettre en place des ateliers de cuisine pour différents publics ciblés en ayant recours aux cuisines centrales, aux maisons des parcs départementaux ou encore à des cuisines partagées associatives ;
- Outiller les associations distribuant des colis alimentaires et les Epiceries sociales de nutriscores et fiches-recettes en lien avec les produits distribués comme a pu la développer la Croix Rouge qui accompagne ses colis alimentaires de fiches-recettes « fruits et légumes »,
- Réviser le contenu des colis distribués aux publics logés à l'hôtel social pour un plus grand équilibre nutritionnel en s'appuyant sur l'initiative Alim'hôtel de la DRIHL 93.

2.6. Paysage urbain, maintien des terres agricoles en périphérie, sols pollués

Une stratégie visant à favoriser les approvisionnements en produits locaux, à développer des activités de transformation, à soutenir l'agriculture urbaine, à préserver les terres agricoles... doit prendre en compte les enjeux d'aménagement. En effet, le foncier rare en Seine-Saint-Denis, les projets urbains en cours sur le territoire, la question de la pollution des sols, la réflexion au niveau régional sur la préservation des terres agricoles et l'objectif zéro artificialisation nette doivent amener à une réflexion portant sur la meilleure utilisation à avoir sur le foncier bâti et non bâti pour permettre de répondre aux objectifs du PAT.

Le développement de l'agriculture urbaine, qu'il s'agisse d'activités économiques ou de

pratiques citoyennes autour du jardinage, crée des aménités paysagères, permet de végétaliser des surfaces jusqu'alors minérales, entraîne des expérimentations en matière de dépollution. C'est donc un objectif stratégique important. L'enjeu de la pollution des sols doit être fortement intégré si l'on souhaite favoriser le développement d'une agriculture urbaine en pleine terre lorsque les conditions le permettent.

Il existe par ailleurs 300 hectares de surfaces agricoles en Seine-Saint-Denis, surtout à l'Est du Département. De même, les terres agricoles du Triangle de Gonesse, sont situées à la frontière immédiate du territoire séquano-dionysien. Le Département s'est opposé au projet initial d'Europa City sur le Triangle, et souhaite voir émerger un projet alternatif permettant le maintien d'un maximum de terres agricoles en bordure immédiate de son territoire. Le maintien de terres agricoles proches de la zone dense métropolitaine représente un enjeu environnemental important. Recréer du lien entre les habitants des zones urbaines et le monde agricole ne peut se faire avec l'éloignement continu des surfaces agricoles.

Enfin, les besoins en locaux de stockage, ateliers de transformation, doivent également être pris en compte dans une réflexion sur l'aménagement.

Le Département a engagé des actions :

- Près de 10 hectares de foncier départemental consacrés à l'agriculture urbaine
- Le Département participe à des travaux de recherche sur la pollution des sols, la constitution de sols fertiles par des technosols, notamment sur le site de Lil'ô à l'Île-Saint-Denis situé sur une ancienne friche industrielle
- Partenariat avec la Ville de Montreuil pour le développement d'activités agricoles dans le quartier emblématique des Murs à Pêches
- Intégration des sujets liés à l'alimentation et l'agriculture urbaine dans l'étude prospective Seine-Saint-Denis 2030

Voici quelques pistes d'actions à développer par le Département ou d'autres acteurs :

- Participer aux prochaines éditions de Parisculteurs, en mobilisant du foncier départemental et en incitant d'autres acteurs (bailleurs sociaux, autres collectivités) à y participer,
- Développer les expérimentations sur les sols : pollution, fertilité...
- Dans le cadre des projets d'aménagement du territoire, intégrer les besoins de foncier pour l'agriculture urbaine et pour des activités de stockage et de transformation des produits alimentaires

3. Proposition de scénarios de gouvernance

La gouvernance du PAT doit répondre à plusieurs objectifs :

- gouvernance partagée avec les autres niveaux de collectivités infra et supra et avec l'Etat
- large ouverture aux acteurs du territoire issus du monde agricole, économique et de la société civile
- intégration des partenaires extra-territoriaux, représentant notamment le monde agricole et rural
- souplesse : les modalités de la gouvernance pourront évoluer selon les échanges avec les partenaires

Il est proposé de mettre en œuvre un schéma de gouvernance à trois niveaux, permettant d'associer largement les acteurs du territoire avec une organisation permettant à plusieurs partenaires d'être co-pilotes de la démarche. Ce schéma de gouvernance est le point de départ pour assurer une démarche collégiale, permettant aux acteurs les plus compétents sur chacun des enjeux de conduire les travaux, tout en assurant la cohérence générale par le pilotage départemental. Ce schéma pourra évoluer selon les discussions avec chacun des acteurs, et une charte de gouvernance élaborée de manière partagée permettra de garantir cette logique de co-construction du PAT.

Le Département sera le coordinateur de la démarche dans son ensemble afin de s'assurer de la cohérence du PAT. Il se fera accompagner par une assistance à maîtrise d'ouvrage qui assurera la liaison avec l'ensemble des groupes de travail. Le Département travaillera de concert avec l'État (DRIAAF, DRIHL, ARS, Éducation Nationale) et les collectivités supra-départementales qui pilotent des stratégies globales sur l'alimentation, en particulier la Région. Il prendra en charge les dépenses liées à cette animation globale (AMO, poste dédié).

Une instance de pilotage sera mise en place, dont la composition sera à définir. Elle sera très ouverte dans son principe, avec participation des acteurs les plus impliqués dans le PAT. Elle sera l'instance de validation des documents cadres de la démarche : diagnostic partagé, charte de gouvernance, définition de leviers d'actions communs (appels à projets, conventions de partenariats...), modalités de choix des actions soutenues et valorisées dans le cadre du PAT.

Les 6 enjeux identifiés feront l'objet de groupes de travail spécifiques. D'autres thématiques pourront faire l'objet de groupes supplémentaires, le diagnostic partagé permettra de stabiliser les enjeux et donc le nombre et les thématiques des groupes de travail. Le Département n'a pas vocation à être pilote de chacune de ces instances. Il proposera ainsi à des acteurs du territoire de piloter chacun de ces groupes. Les pilotes pourront être des collectivités du territoire, notamment les EPT, qui pourront constituer des binômes avec d'autres acteurs, issus de la société civile ou du monde économique notamment. Dans les groupes de travail qu'il ne pilotera pas, le Département participera aux échanges au même titre que l'ensemble des parties prenantes.

Un rendez-vous annuel ou biennuel de l'ensemble des parties prenantes du PAT permettra à chacun d'avoir la vision d'ensemble de la démarche, et de garantir l'articulation entre les différents enjeux.

4. Les prochaines étapes

Élaboration du diagnostic partagé :

Dans le cadre du Programme National de l'Alimentation, un appel à projets annuel permet de financer les démarches relatives à la préfiguration d'un PAT, parmi lesquelles la réalisation du diagnostic partagé entre les acteurs. Pour préparer ce travail de diagnostic, notamment identifier les grandes problématiques auxquelles le diagnostic devra répondre, le Département organisera au cours des prochains mois des rencontres bilatérales avec des acteurs du territoire. Ces rencontres permettront également de présenter le schéma de gouvernance et de l'adapter pour qu'il corresponde aux attentes de toutes les parties prenantes.

L'objectif est de réunir les parties prenantes avant l'été 2021 pour avancer sur le diagnostic en collectant les contributions des acteurs, et de lancer les premiers groupes de travail

thématiques.

En interne au Département :

Une équipe projet composée de toutes les directions concernées est d'ores et déjà mise en place, elle est chargée de construire le calendrier de rencontres avec les acteurs du territoire et de préparer l'événement de lancement.

En parallèle, l'équipe projet préparera le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage, qui sera lancé au printemps 2021.

Je vous propose :

- D'APPROUVER le lancement d'une démarche visant à l'élaboration d'un projet alimentaire territorial ;
- DE DÉLÉGUER à la commission permanente la mise en œuvre du projet alimentaire territorial, ainsi que ses éventuelles modifications ou révisions ;
- DE M'AUTORISER à solliciter toute subvention relative aux actions et projets prévus pour la mise en œuvre du Projet Alimentaire Territorial, ainsi qu'à signer au nom et pour le compte du Département toutes les pièces et actes nécessaires à ces demandes.

Le président du conseil départemental,

Stéphane Troussel

Délibération n° du 10 décembre 2020

LANCEMENT D'UNE DÉMARCHE DE PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL.

Le conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L.1-III et L. 111-2-2,

Vu la loi n°2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt,

Vu le rapport de son président,

Les commissions consultées,

après en avoir délibéré,

- APPROUVE le lancement d'une démarche visant à l'élaboration d'un projet alimentaire territorial ;

- DÉLÈGUE à sa commission permanente la mise en œuvre du projet alimentaire territorial, ainsi que ses éventuelles modifications ou révisions ;



- AUTORISE M. le président du conseil départemental à solliciter toute subvention relative aux actions et projets prévus pour la mise en œuvre du projet alimentaire territorial, ainsi qu'à signer au nom et pour le compte du Département toutes les pièces et actes nécessaires à ces demandes.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,

Adopté à l'unanimité :	Adopté à la majorité :	Voix contre :	Abstentions :
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.